



Compte rendu de visite

Date: 20 Novembre 2020

Lieu: Gouvernorat de Mannouba

Objet: Installation de deux plateformes

Participants:

- Dalel Azouz Toumi & Olfa Mlayeh : PRRDA-NE
- Salah Ben Youssef : INRAT
- Mouna Romdani : OEP Mannouba
- Abdelziz Hamrouni & Fatma Aoun : SMAVDA « Saada »
- Mohamed Kochbati : Agriculteur Lansarine

Dans le cadre des conventions signées entre le Pôle Régional de Recherche Développement Agricole du Nord Est et le Laboratoire PAF de l'INRAT d'une part et entre l'IRESA et l'OEP de l'autre part, et suite à la visite de diagnostic et de planification réalisée 1^{er} Octobre 2020, un programme d'activité 2020-2021 a été établi en commun accord.

Ainsi, pour installer les plateformes retenues pour le gouvernorat de Mannouba, une visite a été entamée le 20 Novembre 2020 pour installation de plateformes chez deux exploitants.

1. SMVDA « Saada » à Tébourba

Suite aux visites de diagnostic et d'échange organisées au cours de la campagne 2019- 2020 et soulevant l'importance et l'intérêt des associations fourragères aussi bien sur la performance du cheptel que sur le coût de production, il a été convenu avec le chef de l'exploitation de l'assister dans l'installation et le suivi d'une plateforme en cultures fourragères.

Cette plateforme comporte les cultures suivantes :

Culture	Superficie ha	Observation
Fétuque	5	Pâturage
Sulla	3	Ensilage et ensilage
Association Vesce (Mghila)/ Avoine (locale)	5	Foin
Association Vesce (Mghila)/ Triticale (Vivacio)	5	Foin
Triticale Vivacio	1	grain
Vesce Mghila	0.5	Semences

L'assistance technique et scientifique a concerné essentiellement :

- Les proportions légumineuse (vesce) / céréales (avoine ou triticale) à adopter
- Les modalités de préparation des associations,
- La densité de semis de chaque association, et
- Le réglage du semoir pour chaque association



2. Exploitation « Mohamed Kochbati »

Les résultats satisfaisants de la plateforme installée chez Mme Otwani au cours de la campagne 2019-2020 ont incité Mr Kochbati à solliciter l'équipe à intervenir sur son exploitation. Pour répondre à cette demande et après la visite de diagnostic, il a été convenu d'initier l'agriculteur à la production de foin d'association.

Ainsi, une parcelle d'environ 1 Ha a été réservée pour le semis d'une association vesce/avoine : 100 kg de Vesce « Mghila » associés à 30 kg d'Avoine « Zarga ». La dose de semis a été fixé à 130 kg/ha. La préparation de l'association et le réglage du semoir ont fait l'objet d'assistance.

